



CONSEIL MUNICIPAL du 21 février 2022

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-deux, le vingt et un du mois de février à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Seiches-sur-le-Loir se sont réunis à Villa Cipia, en session ordinaire, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur De VILLOUTREYS, Maire.

Etaients présents :

M. DE VILLOUTREYS Thierry, Maire
Mmes et MM. MARION Marie-Claire, HALLIER Jean-François, GRIFFON Francette, GUILLEMIN Anthony, AUBIER Françoise, BEGUIN Antoine, BERTEAU Pierrette, PERPEROT Cyril, THOMAS Dimitri, CREN Aude, FOUQUET Malika, MORIN Virginie, CHEVRIER Dominique, ROCHER Pierrette, GAZON Célia, CAILLEAU Olivier, RIGAUD David, BONNIN Stéphane

Etaients absents :

M. BEAUMONT Jean-Paul représenté par Mme GRIFFON Francette
Mme BOURNEUF Geneviève représentée par M. BEGUIN Antoine
M. FLORO Alban représenté par M. DE VILLOUTREYS Thierry
Mme GOUKASSOV Véronique

Secrétaire de séance :

M. HALLIER Jean-François

DCM 21022022-01 - FINANCES – Attribution des subventions aux associations – Année 2022

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

BENEFICIAIRES	2022
ADAPEI (parents et amis des personnes handicapées mentales)	300 €
ADS Modern'Jazz et Plus	2 000 €
Amicale des Aînés	1 000 €
ACCESS	1 500 €
A.S.S.M. (football)	4 630 €
Association sportive du collège	200 €
Boule de fort : Le Petit Saint Jean	500 €
Centre de formation des apprentis	50 €
Comité de jumelage avec Oña	500 €
Gym Club Seichoï	3 620 €
Jeunesse Vieillesse Bonheur ("Au Fil du Loir")	1 000 €
« Je m'amuse et je rigole » (MAM) Subvention de lancement (à titre exceptionnel)	120 €
Judo Club Seichoï	1 475 €
Les Ailes du Loir (JSP)	525 €
Les Baladins du Loir	100 €
Les Cahiers du Baugeois (abonnement)	40 €
Les Flonflons de Matheflon	730 €
Les Restos du Cœur	250 €
Mangeons Loc'ALS	500 €
Outil en main	2 000 €
Prévention routière	150 €
Rugby Club des Trois Rivières	2 500 €
Secours Catholique	200 €
Solidarité paysans	100 €
Secours Populaire (contribution au loyer du local SP)	2 800 €
Seiches Basket Club	3 800 €
Sport détente seichoï badminton	1 200 €
Tennis Club Seichoï	1 520 €
Vie libre	100 €
TOTAL SUBVENTION	33 410 €

- **APPROUVE** l'octroi des subventions pour l'année 2022 selon le tableau ci-dessus, sous réserve que les associations concernées se soumettent à la signature d'un contrat d'engagement républicain, conformément au décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 ;
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions utiles à la présente délibération.
- **IMPUTE** les dépenses au budget 2022

DCM 21022022-02 - FINANCES – Versement d'une aide financière à la Société Coco Productions

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Contre : 0
- Abstention : 10
- Pour : 12

- **DECIDE** le versement d'une aide financière d'un montant de 1 500 € à la Société Coco Productions pour la réalisation du film « Au Coeur des Espaces Naturels sensibles ».
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération,
- **IMPUTE** la dépense au budget 2022

DCM 21022022-03 – URBANISME - Retrait de la délibération DCM 24012022-3 du 24 janvier 2022 - Achat d'une propriété à la Société Foncière du Cœur Royal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

DECIDE de retirer la délibération DCM 24012022-3 du 24 janvier 2022 – Achat de la propriété de la Société Foncière du Cœur Royal

- Contre : 0
- Abstention : 5
- Pour : 17

DCM 21022022-04 – URBANISME - Achat d'une propriété à la Société Foncière du Cœur Royal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité :

- Contre : 0
- Abstention : 10
- Pour : 12

- **Sous la condition suspensive** de l'inscription de la dépense d'achat d'un montant de 310 500 € hors frais d'acte au budget 2022,

- **DECIDE** que la commune achète le bien situé au 7 rue Hubert et Charlotte Neveu, cadastré AC n° 532 et propriété de la Société Foncière du Cœur Royal, représentée par Monsieur MORIN Michel, gérant, au prix de 310 500 € hors frais d'acte,
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération,
- **IMPUTE** les dépenses au budget 2022

DCM 21022022-05 – URBANISME - Vente d'un bien situé au 7 rue Hubert et Charlotte Neveu pour la création d'un cabinet médical

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Sous la condition suspensive de l'achat par la commune du bien situé au 7 rue Hubert et Charlotte Neveu, cadastré AC n° 532, à la Société Foncière du Cœur Royal, représentée par Monsieur MORIN Michel

- **DECIDE** de la vente du bien appartenant à la commune situé au 7 rue Hubert et Charlotte Neveu, cadastré AC n° 532 à la SCI qui sera constituée par les docteurs Lara BENDAVID, Charlotte FAYEULL et Hubert POIROUT, au tarif de 305 000 €,
- **PRECISE** que les frais liés à cette transaction seront à la charge des acquéreurs,
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération,
- **AFFECTE** la recette au budget 2022

DCM 21022022-06 – SOCIAL – Convention de partenariat avec le centre Régional d'Etudes pour l'Habitat de l'Ouest (CREHA Ouest) - Fichier commun de la demande locative sociale

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat relative au fichier commun de la demande locative de Bretagne et de Pays de Loire, d'une durée de trois ans ;
- **DECIDE** de choisir le forfait de 300 € annuel au titre de participation financière ;
- **MANDATE** et **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération.
- **IMPUTE** la dépense aux budgets 2022, 2023 et 2024 ;

DCM 21022022-07 – RESSOURCES HUMAINES – Charte des agents territoriaux spécialisés de l'école maternelle (ATSEM)

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la charte des agents territoriaux spécialisés de l'école maternelle (ATSEM) joint en annexe
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la charte des agents territoriaux spécialisés de l'école maternelle (ATSEM)
- **DIT** que la charte sera communiquée à chaque agent territorial spécialisé de l'école maternelle (ATSEM)

DCM 21022022-08 – RESSOURCES HUMAINES – Charte informatique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'adopter la charte d'utilisation des ressources informatiques joint en annexe
- **DIT** que la charte sera communiquée à chaque agent de la collectivité.

DCM 21022022-09 – RESSOURCES HUMAINES – Charte télétravail

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ADOpte** la mise en place du télétravail aux bénéfices des agents territoriaux,
- **APPROUVE** la charte annexée à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à engager les procédures et signer les documents nécessaires à la mise en place de cette charte.

DCM 21022022-10 – RESSOURCES HUMAINES – Participation financière à la protection sociale complémentaire des agents

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'accorder une participation financière aux dépenses de protection sociale complémentaire pour le risque prévoyance des fonctionnaires (risques liés : incapacité - invalidité - décès) - agents titulaires en position d'activité - ,
- **DECIDE** que le montant de la participation mensuelle par agent est de 25 % du montant mensuel de la cotisation du contrat souscrit par l'agent, dans la limite de 15 € mensuel (avec proratisation selon le temps de travail)
- **DECIDE** que le mode de versement de la participation est un versement direct, mensuel, aux agents, inscrit sur le bulletin de salaire,
L'agent devra fournir une attestation de son adhésion à un contrat de prévoyance,
- **MANDATE et AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toute décision utile à la présente délibération,
- **IMPUTE** les dépenses aux budgets 2022 et suivants

DCM 21022022-11 – CONSEIL MUNICIPAL – Commissions municipales permanentes

Le conseil municipal désigne, à l'unanimité, les nouveaux membres de la commission finances et ressources humaines/communication dont les noms suivent :

- Madame Pierrette ROCHER membre de la commission finances
- Madame Célia GAZON membre de la commission communication et ressources humaines

Désormais, la commission finances sera composée comme suit :

- Président : Monsieur Thierry De Villoutreys
- Monsieur BEGUIN Antoine
- Monsieur CREN Aude
- Monsieur GUILLEMIN Anthony
- Monsieur PERPEROT Cyril
- Monsieur THOMAS Dimitri
- Madame ROCHER Pierrette

Désormais, la commission communication/ressources humaines sera composée comme suit :

- Président : Monsieur Thierry De Villoutreys
- Vice-président : Monsieur GUILLEMIN Anthony
- Madame AUBIER Françoise
- Monsieur HALLIER Jean-François
- Monsieur BEGUIN Antoine
- Monsieur PERPEROT Cyril
- Madame GAZON Célia

12) CONSEIL MUNICIPAL – Avenant N°2 au règlement intérieur du conseil municipal

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE**, dans les termes annexés à la présente délibération, l'avenant N°2 au règlement intérieur du Conseil municipal de la Commune de Seiches sur le Loir pour le mandat 2020/2026, adopté le 09 novembre 2020 en conseil municipal,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit avenant N° 2 au règlement intérieur ainsi que tout document relatif à la présente délibération.

